



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-neuf Décembre à dix-huit heures et vingt-sept minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 23 Décembre 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean ANZALA, Premier Maire-Adjoint.

Etaient présents : MM. Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Gina THOMAR, Alina GORDON, Marie-Joël TAVARS, Rosette GRADEL, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN,

Etaient représentés : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN (Jean ANZALA), Joseph HILL (Marcelin CHINGAN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Sandra SERMANSON (Evelyne CLOTILDE)

Etaient absents excusés : MM. Marie-Michelle HILDEBERT, Marie-Alice RUSCADE, Pinchard DEROS, Yvane RHINAN, Bernard RAYAPIN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etait absent : MM. Grégory MANICOM

Membres en exercice : 35	Membres présents : 24	Membres Représentés : 04	Absents Excusés : 06	Absent : 01
-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	-------------------------	----------------

Le quorum étant atteint, vingt-quatre (24) Conseillers étant présents, quatre (04) représentés, six (06) absents excusés et un (01) absent, le Maire Adjoint déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre PORLON est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

**Renouvellement des contrats d'assurance de la ville,
le Centre Communal d'Acton Sociale
et la Caisse des Ecoles**

1/DCM 2022/180

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221229-1DCM2022180-DE
Date de télétransmission : 30/12/2022
Date de réception préfecture : 30/12/2022

1

Notifiée et publiée le 30/12/2022

Considérant que le marché d'assurances de la collectivité et des établissements publics qui lui sont rattachés arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Considérant la nécessité de passer de nouveaux marchés de prestations de services d'assurances pour la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles (CDE).

Considérant que pour faire face à ce nouveau besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé en vertu des dispositions des articles L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Considérant l'impossibilité de connaître avec précision l'étendue du besoin à satisfaire sur toute la durée contractuelle, un accord cadre à bon de commande a été privilégié conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 1° et R.2162-13 à R.2162-14 du même code.

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14/11/2022 et envoyé par voie électronique au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) et que cet avis a également été publié sur le profil acheteur et le site internet de la ville.

Considérant que le dossier de consultation a été mis à disposition des entreprises par voie dématérialisée.

Considérant que le marché a été conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois, soit pour une durée totale ne pouvant excéder 4 ans et qu'il prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Considérant que la satisfaction des besoins est réalisée par les lots suivants :

- Lot 1 : Multirisque Dommages aux biens ;
- Lot 2 : Flotte automobile et auto missions ;
- Lot 3 : Responsabilité civile ;
- Lot 4 : Protection juridique ;
- Lot 5 : Risques statutaires.

Considérant que chaque lot sera lui-même constitué de deux parties :

- La partie 1 sera réservée aux prestations d'assurance,
- La partie 2, quant à elle, sera réservée aux prestations de gestion.

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 19 Décembre 2022 à 12h00.

Considérant que l'ouverture des plis, la vérification des candidatures, ainsi que l'examen des offres ont été effectués le 21 novembre suivant.

Considérant enfin, que le 27 décembre, la commission d'appel d'offres à l'appui du rapport d'analyse des offres qui lui a été soumis a attribué les différents lots du marché comme suit :

Lot 1- Flotte automobile et auto missions					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
SMACL	27 593,05	650,00	2 400,00	30 643,05	37 342,51

Lot 2- Dommages aux biens					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
WAB ASSURANCES/ALLIANZ	108 219,40	1 119,03	3 216,00	112 554,43	122 080,11

Lot 3 – Responsabilité civile					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
WAB ASSURANCES/ ALLIANZ	50 000,00	4 000,00	1 000,00	55 000,00	59 965,24

Lot 4 – Protection juridique					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
SHAM/SOFAXIS	2 829,27	307,92	307,92	3 445,11	3 906,76

*Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges des vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec le candidat classé en première position pour chacun des lots comme suit :

Lot 1- Flotte automobile et auto missions					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
SMACL	27 593,05	650,00	2 400,00	30 643,05	37 342,51

Lot 2- Dommages aux biens					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
WAB ASSURANCES/ALLIANZ	108 219,40	1 119,03	3 216,00	112 554,43	122 080,11

Lot 3 – Responsabilité civile					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
WAB ASSURANCES/ ALLIANZ	50 000,00	4 000,00	1 000,00	55 000,00	59 965,24

Lot 4 – Protection juridique					
Entreprise	Cotisation annuelle Ville	Cotisation annuelle CCAS	Cotisation annuelle CDE	Prix HT	Prix TTC
SHAM/SOFAXIS	2 829,27	307,92	307,92	3 445,11	3 906,76

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont, chacun, en ce qui le concerne, responsables de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 29 Décembre 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Adjoint:
Jean ANZALA

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20221229-1DCM2022180-DE
Date de télétransmission : 30/12/2022
Date de réception préfecture : 30/12/2022